

## **APPROCHE RAISONNÉE DU FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE LATINE**

### **1<sup>ère</sup> partie**

Les langues anciennes sont souvent perçues non seulement comme discriminantes dans les études ou dans les concours littéraires, mais discriminatoires socialement. Une idée voudrait qu'il faille être né au milieu d'une bibliothèque semblable à la librairie de Montaigne pour devenir un latiniste ou un helléniste expert. C'est oublier que le latin et le grec, langues anciennes, sont des langues comme les autres, que l'on apprend d'abord dans leurs structures linguistiques : les déclinaisons, qui font peur, existent également dans des langues modernes, tel le russe. Et la langue latine, née d'un peuple de paysans-soldats, aux origines de Rome, a un caractère si géométrique – celui d'un champ et de ses sillons ou d'un camp militaire et de ses allées – que son apprentissage demande seulement de la rigueur et encore de la rigueur, doublée de précision. Mais peut-être est-ce là que réside la difficulté dans une époque où l'exercice de la pensée réfléchie ne correspond plus à la frénésie du monde moderne.

La réforme des classes préparatoires intervenue à la rentrée 2007 – et plus particulièrement celle de l'enseignement des langues anciennes devenu enseignement de « langues et culture de l'antiquité » – oblige aujourd'hui tous les étudiants des classes préparatoires littéraires à débiter une langue ancienne s'ils n'en ont pas déjà étudié une, mettant fin au clivage ancien « hypokhâgnes classiques » et « hypokhâgnes modernes ». Il en résulte que le nombre des débutants ou reprenants – en latin et/ou en grec – est écrasant par rapport au nombre des continuants, les effectifs d'élèves apprenant une langue ancienne étant en chute libre dans le 2<sup>nd</sup> cycle. Mais il s'agit bien d'un progrès social : les langues anciennes sont démocratisées par l'enseignement donné dans les classes préparatoires, permettant à des étudiants de milieu modeste voire défavorisé d'accéder à la même culture que les classes dans lesquelles l'apprentissage d'une langue ancienne est une tradition séculaire constituant de fait une élite.

Nous voudrions montrer, à partir de trois textes latins dont le niveau de difficulté est croissant, que l'on peut très vite progresser en latin, pour peu que l'on ait une méthode pour cela. Il sera aisé de constater ici ce qu'est un texte facile ou difficile à traduire, puisque c'est le même contenu que l'on va trouver dans chacun des trois textes, sous la plume de trois auteurs latins différents. En traduisant, l'un après l'autre, le texte le plus simple, le texte de niveau intermédiaire et le dernier qui est nettement plus difficile, on peut toucher du doigt à quoi tient la difficulté d'un texte latin : des structures s'ajoutent, la phrase se complexifie, le discours rapporté modifie le texte initial... C'est ce cheminement d'un texte à l'autre que nous allons conduire, en mettant en place une méthode d'analyse et de traduction ; sous notre conduite, le latiniste va passer *clicando* (« en cliquant ») de la connaissance des rudiments à une maîtrise quasi-complète des moyens de la langue latine.

Point n'est donc besoin d'admirer les poutres et leurs citations dans la tour de Montaigne : une grammaire latine, le dictionnaire Gaffiot et un ordinateur feront l'affaire ! Mais surtout la volonté d'apprendre et de progresser, avec un esprit à la fois rigoureux et souple. Dans une première étape, il sera question de présenter les textes et leur traduction ; puis, après la prise de conscience de l'évolution que l'anecdote subit de texte en texte, d'auteur en auteur, il conviendra d'identifier les structures qui déterminent la colonne vertébrale des phrases, en appliquant une méthode comparatiste ; une troisième étape, dans la deuxième partie de notre travail, aura pour but de dresser un catalogue des connaissances morphologiques et syntaxiques de base permettant d'entrer dans un texte latin... comme Montaigne dans sa librairie !

## **I. LES TEXTES ET LEUR TRADUCTION**

Les trois textes qui suivent racontent une même histoire de revenant. Dans son traité *De divinatione libri II (De la divination)*, où il traite de la crédulité populaire et révèle son scepticisme religieux, Cicéron (106-43 av. J.-C.) rapporte une histoire que deux auteurs vont reprendre à leur compte dans les siècles suivants ; il s'agit de Valère-Maxime, auteur des *Factorum et dictorum memorabilium libri IX (Faits et dits mémorables)*, sorte de compilation d'anecdotes les plus diverses parue entre 27 et 37 ap. J.-C., ainsi que de Julius Paris, lui-même abrégiateur de Valère-Maxime à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. ; il y a entre ces trois textes la différence que l'on peut trouver entre un texte philosophique, un texte narratif et du *digest*.

De façon plus concrète, Julius Paris offre la version la plus simple de l'anecdote, puisqu'il abrège Valère-Maxime : les phrases sont assez brèves et peu développées en propositions subordonnées. Le texte de Valère-Maxime présente des détails que n'a pas retenus Julius Paris et ne supprime rien de l'anecdote figurant dans l'ouvrage de Cicéron, mais il transforme en narration ce qui est de l'ordre du discours rapporté chez le philosophe : les propositions subordonnées sont donc plus nombreuses. Quant au texte de Cicéron, l'anecdote entière est relatée dans du discours indirect libre : « on rapporte que... ».

### **A. LES TEXTES**

#### **CICÉRON**

*Alterum traditum clarum admodum somnium : cum duo quidam Arcades familiares iter una facerent et Megaram venissent, alterum ad coponem divertisse, ad hospitem alterum. Qui ut cenati quiescerent, concubia nocte visum esse in somnis ei qui erat in hospitio illum alterum orare ut subveniret, quod sibi a copone interitus pararetur ; eum primo perterritum somnio surrexisse ; dein, cum se conlegisset idque visum pro nihilo habendum esse duxisset, recubuisse ; tum ei dormienti eundem illum visum esse rogare ut, quoniam sibi vivo non subvenisset, mortem suam ne inultam esse pateretur ; se interfectum in plaustrum a copone esse conjectum et*

*supra stercus injectum ; petere ut mane ad portam adesset priusquam plaustrum ex oppido exiret. Hoc vero eum somnio commotum mane bubulco praesto ad portam fuisse, quaesisse ex eo quid esset in plastro ; illum perterritum fugisse, mortuum erutum esse, coponem re patefacta poenas dedisse.*

### **VALÈRE-MAXIME**

*Duo familiares Arcades iter una facientes Megaram venerunt, quorum alter se ad hospitem contulit, alter in tabernam meritoriam devertit. Is qui in hospitio erat vidit in somnis comitem suum orantem ut sibi coponis insidiis circumvento subveniret : posse enim celeri ejus adkursu se imminente periculo subtrahi. Quo visu excitatus prosiluit tabernamque, in qua is deversabatur, petere conatus est. Pestifero deinde fato ejus humanissimum propositum tamquam supervacuum damnavit et lectum ac somnum repetiit. Tunc idem ei saucius oblatus obsecravit ut, quoniam vitae suae auxilium ferre neglexisset, neci saltem ultionem non negaret : corpus enim suum a copone trucidatum tum maxime plastro ferri ad portam stercore coopertum. Tam constantibus familiaris precibus compulsus protinus ad portam cucurrit et plastrum, quod in quiete demonstratum erat, comprehendit coponemque ad capitale supplicium perduxit.*

### **JULIUS PARIS**

*Duo familiares Arcades iter una facientes Megara venerunt, quorum alter se ad hospitem contulit, alter in tabernam meritoriam devertit. Is qui in hospitio erat vidit in somnis comitem suum orantem ut sibi coponis insidiis circumvento subveniret. Quo visu excitatus prosiluit et iit ad tabernam. Cum omnia circa eam quieta vidisset, lectum ac somnum repetiit. Tunc idem saucius obortus petiit ut saltem mortis suae ultor existeret : corpus enim suum a copone trucidatum plastro tum maxime ferri extra portam stercore adopertum. Motus his juvenis protinus ad portam cucurrit et scelere deprenso coponem ad capitale supplicium duxit.*

## **B. LA TRADUCTION DES TEXTES**

D'une part elle permettra de constater que l'histoire varie très peu chez les trois auteurs ; d'autre part il sera plus aisé de voir ensuite où réside non tant la différence de sens que celle de niveau de latin existant entre les trois textes. Pour cela, nous traduirons les textes en partant de Julius Paris pour arriver au texte cicéronien initial *via* celui de Valère-Maxime, c'est-à-dire en partant du texte le plus simple et le plus récent pour remonter au texte le plus ancien et le plus complexe.

### **JULIUS PARIS**

Deux Arcadiens qui étaient amis, faisant route ensemble, arrivèrent à Mégare, desquels l'un se rendit chez un hôte, l'autre descendit dans une auberge où on loue sa chambre. Celui qui recevait l'hospitalité vit pendant son sommeil son compagnon le priant de lui venir en aide parce qu'il était enveloppé par un guet-apens de

l'aubergiste. Ainsi, réveillé par cette apparition, il bondit de son lit et se rendit à l'auberge. Comme il avait vu que tout était tranquille autour de celle-ci, il regagna son lit et son sommeil. Alors, le même, étant apparu blessé, lui demanda de se manifester du moins comme le vengeur de sa mort : en effet, son corps, égorgé par l'aubergiste, était transporté en chariot, précisément à ce moment, à l'extérieur de la porte de la ville, recouvert par du fumier. Ému par ces paroles, le jeune homme courut immédiatement vers la porte et, le crime ayant été découvert, il fit condamner l'aubergiste à la peine de mort.

### VALÈRE-MAXIME

Deux Arcadiens qui étaient amis, faisant route ensemble, arrivèrent à Mégare, desquels l'un se rendit chez un hôte, l'autre descendit dans une auberge où on loue sa chambre. Celui qui recevait l'hospitalité vit pendant son sommeil son compagnon le priant de lui venir en aide parce qu'il était enveloppé par un guet-apens de l'aubergiste : il pouvait en effet être arraché à ce péril imminent par son arrivée rapide. Ainsi, réveillé par cette apparition, il bondit de son lit et entreprit de se rendre à l'auberge dans laquelle l'autre logeait. Ensuite, par un destin funeste pour ce dernier, il rejeta comme inutile son projet si amical, et il regagna son lit et son sommeil. Alors, le même, lui étant apparu blessé, le conjura de ne pas refuser du moins de venger sa mort, puisqu'il avait négligé de porter secours à sa vie : en effet, son corps, égorgé par l'aubergiste, était transporté en chariot, précisément à ce moment, vers la porte de la ville, recouvert par du fumier. Bouleversé par les prières si insistantes de son ami, il courut aussitôt vers la porte de la ville, il surprit le chariot qui lui avait été montré dans son sommeil, et il fit condamner l'aubergiste à la peine de mort.

### CICÉRON

On rapporte un deuxième songe tout à fait clair : alors que deux amis Arcadiens faisaient route ensemble et étaient arrivés à Mégare, l'un descendit chez un aubergiste, l'autre chez un hôte. Or, étant donné qu'après avoir dîné ils dormaient, celui qui recevait l'hospitalité, au milieu de la nuit, vit dans son sommeil l'autre le supplier de venir à son secours parce qu'un meurtre était préparé à son encontre par l'aubergiste ; tout d'abord épouvanté par le songe, il se leva ; puis, comme il avait rassemblé ses esprits et avait estimé que cette vision ne devait pas être prise au sérieux, il se recoucha ; alors, le même homme sembla lui demander, pendant qu'il dormait, de ne pas tolérer que sa mort fût sans vengeance, puisqu'il n'était pas venu à son secours quand il était vivant ; une fois tué, il avait été jeté par l'aubergiste dans un chariot, et du fumier avait été mis par-dessus ; il lui demandait qu'il se trouvât à la porte de la ville, le matin, avant que le chariot ne sortît de la ville. Ainsi, bouleversé par ce songe, notre homme se trouva, le matin, à la rencontre du charretier, du côté de la porte de la ville, et il lui demanda ce qu'il y avait dans le chariot ; le charretier, épouvanté, s'enfuit, le mort fut découvert, et l'aubergiste, le crime étant patent, reçut son châtement.

## **II. L'ÉTUDE COMPARATIVE**

La simple lecture des traductions permet d'affirmer, dans un premier temps, qu'il s'agit bien là de la même histoire (mêmes personnages et même action), mais elle conduit également à prendre conscience qu'il doit exister des différences au niveau des moyens linguistiques mis en œuvre par chacun des trois auteurs. Il convient donc de cibler ces différences dans les textes avec plus de précision. Nous repartirons ainsi des traductions dans un ordre inversé – en fait dans l'ordre chronologique –, en mettant en évidence les évolutions et les modifications ; puis nous comparerons, phrase à phrase, les écarts grammaticaux, en identifiant les structures majeures – sans les étudier pour elles-mêmes, ce qui sera l'objet de la troisième étape ; enfin nous reconstituerons les différents moments de la séquence narrative en lisant en parallèle les trois versions qui sont données de la même histoire.

### **A. LES TRADUCTIONS... EN APPROCHE GLOBALE**

Les multiples strates mises en valeur par un surlignage aux couleurs différentes feront ressortir les suppressions, les additions et les variations, d'un texte à l'autre, à partir de leur traduction.

#### **CICÉRON**

On rapporte un deuxième songe tout à fait clair : alors que deux amis Arcadiens faisaient route ensemble et étaient arrivés à Mégare, l'un descendit chez un aubergiste, l'autre chez un hôte. Or, étant donné qu'après avoir dîné ils dormaient, celui qui recevait l'hospitalité, au milieu de la nuit, vit dans son sommeil l'autre le supplier de venir à son secours parce qu'un meurtre était préparé à son encontre par l'aubergiste ; tout d'abord épouvanté par le songe, il se leva ; puis, comme il avait rassemblé ses esprits et avait estimé que cette vision ne devait pas être prise au sérieux, il se recoucha ; alors, le même homme sembla lui demander, pendant qu'il dormait, de ne pas tolérer que sa mort fût sans vengeance, puisqu'il n'était pas venu à son secours quand il était vivant ; une fois tué, il avait été jeté par l'aubergiste dans un chariot, et du fumier avait été mis par-dessus ; il lui demandait qu'il se trouvât à la porte de la ville, le matin, avant que le chariot ne sortît de la ville. Ainsi, bouleversé par ce songe, notre homme se trouva, le matin, à la rencontre du charretier, du côté de la porte de la ville, et il lui demanda ce qu'il y avait dans le chariot ; le charretier, épouvanté, s'enfuit, le mort fut découvert, et l'aubergiste, le crime étant patent, reçut son châtement.

texte surligné en violet : mise en place d'un discours rapporté (discours indirect libre) qui sera supprimé par Valère-Maxime ;

bloc surligné en gris (incluant le texte surligné en bleu) : partie rédigée en discours indirect libre par Cicéron et qui devient du récit chez Valère-Maxime et Julius Paris ;

texte surligné en bleu : parties qui seront supprimées par Valère-Maxime.

### VALÈRE-MAXIME

Deux Arcadiens qui étaient amis, faisant route ensemble, arrivèrent à Mégare, desquels l'un se rendit chez un hôte, l'autre descendit dans une auberge où on loue sa chambre. Celui qui recevait l'hospitalité vit pendant son sommeil son compagnon le priant de lui venir en aide parce qu'il était enveloppé par un guet-apens de l'aubergiste : il pouvait en effet être arraché à ce péril imminent par son arrivée rapide. Ainsi, réveillé par cette apparition, il bondit de son lit et entreprit de se rendre à l'auberge dans laquelle l'autre logeait. Ensuite, par un destin funeste pour ce dernier, il rejeta comme inutile son projet si amical, et il regagna son lit et son sommeil. Alors, le même, lui étant apparu blessé, le conjura de ne pas refuser du moins de venger sa mort, puisqu'il avait négligé de porter secours à sa vie : en effet, son corps, égorgé par l'aubergiste, était transporté en chariot, précisément à ce moment, vers la porte de la ville, recouvert par du fumier. Bouleversé par les prières si insistantes de son ami, il courut immédiatement vers la porte de la ville, il surprit le chariot qui lui avait été montré dans son sommeil, et il fit condamner l'aubergiste à la peine de mort.

texte surligné en vert : parties ajoutées par Valère-Maxime ;

texte surligné en rouge : parties ajoutées par Valère-Maxime et supprimées ensuite par Julius Paris ;

texte surligné en bleu : parties qui seront supprimées par Julius Paris ;

texte surligné en jaune : parties dans lesquelles Valère-Maxime utilise un vocabulaire différent de celui de Cicéron sans pour autant supprimer l'idée.

### JULIUS PARIS

Deux Arcadiens qui étaient amis, faisant route ensemble, arrivèrent à Mégare, desquels l'un se rendit chez un hôte, l'autre descendit dans une auberge où on loue sa chambre. Celui qui recevait l'hospitalité vit pendant son sommeil son compagnon le priant de lui venir en aide parce qu'il était enveloppé par un guet-apens de l'aubergiste. Ainsi, réveillé par cette apparition, il bondit de son lit et se rendit à l'auberge. Comme il avait vu que tout était tranquille autour de celle-ci, il regagna son lit et son sommeil. Alors, le même, étant apparu blessé, lui demanda de se manifester du moins comme le vengeur de sa mort : en effet, son corps, égorgé par l'aubergiste, était transporté en chariot, précisément à ce moment, à l'extérieur de la porte de la ville, recouvert par du fumier. Ému par ces paroles, le jeune homme courut immédiatement vers la porte de la ville et, le crime ayant été découvert, il fit condamner l'aubergiste à la peine de mort.

texte surligné en jaune : parties dans lesquelles Julius Paris utilise un vocabulaire différent de celui de Valère-Maxime sans pour autant supprimer l'idée ;

texte surligné en vert : parties ajoutées par Julius Paris.

## B. LES TEXTES... AU FIL DES ÉTAPES DE LA SÉQUENCE

Suivons à présent les différentes étapes qui constituent la relation de cette anecdote en séquence narrative, et mettons en parallèle les trois textes en microlecture. Il s'agit seulement, pour l'instant, de comparer et d'identifier des structures, puisque leur analyse plus fine sera l'objet de la troisième partie, en précisant encore que le choix des couleurs ne sera pas nécessairement lié à la nature et à la fonction des propositions mais aux éléments narratifs que l'on retrouve d'un texte à l'autre.

### 1. L'arrivée et l'installation à Mégare (état initial)

Duo familiares Arcades iter una facientes Megara venerunt, quorum alter se ad hospitem contulit, alter in tabernam meritoriam devertit. (Julius Paris)

Duo familiares Arcades iter una facientes Megaram venerunt, quorum alter se ad hospitem contulit, alter in tabernam meritoriam devertit. (Valère-Maxime)

Les deux phrases de Julius Paris et de Valère-Maxime sont identiques :

- proposition principale à l'indicatif ;
- proposition subordonnée relative double à l'indicatif, introduite par **quorum** ;
- **quorum** : pronom relatif introduisant la proposition subordonnée relative à l'indicatif ;
- venerunt / contulit / devertit : verbes à l'indicatif de la proposition principale et de la proposition subordonnée relative.

Alterum traditum (est) clarum admodum somnium : cum duo quidam Arcades familiares iter una facerent **et** Megaram venissent, [alterum ad coponem devertisse, ad hospitem alterum]. (Cicéron)

La difficulté de la phrase de Cicéron vient du fait que l'anecdote n'est pas racontée directement en récit mais est rapportée dans du discours :

- proposition principale à l'indicatif correspondant à l'annonce de l'anecdote ;
- proposition subordonnée temporelle au subjonctif, introduite par **cum**, devenue proposition principale chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- proposition infinitive de discours indirect libre devenue une proposition subordonnée relative chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **cum** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée temporelle au subjonctif ;
- **et** : conjonction de coordination coordonnant les deux verbes de la proposition subordonnée temporelle au subjonctif ;
- traditum (est) : verbe principal à l'indicatif ; est est sous-entendu ;
- facerent / venissent : verbes au subjonctif de la proposition subordonnée temporelle, dont l'un est devenu un participe apposé au sujet et l'autre un verbe principal à l'indicatif chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- devertisse : verbe à l'infinitif de la proposition infinitive, devenu un verbe à

l'indicatif chez Valère-Maxime et Julius Paris.

## 2. Le songe (force perturbatrice)

Is qui in hospitio erat vidit in somnis comitem suum orantem ut sibi coponis insidiis circumvento subveniret. (Julius Paris)

Is qui in hospitio erat vidit in somnis comitem suum orantem ut sibi coponis insidiis circumvento subveniret : [posse enim celeri ejus adcursum se imminenti periculo subtrahi]. (Valère-Maxime)

Les deux phrases de Julius Paris et de Valère-Maxime sont identiques dans un premier temps ; Valère-Maxime ajoute ensuite du discours rapporté :

- proposition principale à l'indicatif ;
- proposition subordonnée relative à l'indicatif, introduite par **qui** ;
- proposition subordonnée conjonctive dite complétive, complément d'objet direct de « orantem », au subjonctif et introduite par **ut** ;
- proposition infinitive de discours indirect libre dépendant de « il lui dit que » (sous-entendu) ;
- **qui** : pronom relatif introduisant la proposition subordonnée relative à l'indicatif ;
- **ut** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée conjonctive dite complétive au subjonctif ;
- **erat / vidit** : verbes à l'indicatif de la proposition subordonnée relative et de la proposition principale ;
- **subveniret** : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée conjonctive dite complétive ;
- **posse** : verbe à l'infinitif de la proposition infinitive.

Qui ut cenati quiescerent, [concupia nocte visum esse in somnis ei] qui erat in hospitio [illum alterum orare] ut subveniret, quod sibi a copone interitus pararetur ; (Cicéron)

Nous ne le rappellerons pas par la suite : le texte de Cicéron se développe au discours indirect libre, ce qui implique qu'il n'y a plus de propositions indépendantes ou principales à l'indicatif ; sauf exception (dans certaines propositions subordonnées relatives) les deux seuls modes que l'on rencontrera seront l'infinitif, en proposition infinitive dépendant de « à propos du songe on raconte que », et le subjonctif, dans les propositions subordonnées qui se construisent à partir des infinitives :

- proposition subordonnée temporelle au subjonctif et introduite par **ut** ; **qui** est certes un pronom relatif, mais, ici, il n'introduit pas une proposition subordonnée relative ; c'est un relatif que l'on appelle « relatif de liaison » et qui sert à coordonner un début de phrase à la phrase précédente (qui = et ei) ; cette construction sera étudiée dans la troisième partie. Cette proposition n'a d'équivalent ni chez Valère-Maxime ni chez Julius Paris ;



- **proposition infinitive** de discours indirect libre, devenue une proposition principale chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **proposition subordonnée relative** à l'indicatif, introduite par **qui**, conservée par Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **proposition subordonnée conjonctive dite complétive** au subjonctif, complément d'objet direct de « orare », introduite par **ut**, conservée par Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **proposition subordonnée causale** au subjonctif, introduite par **quod** ; Cicéron développe en proposition subordonnée causale ce que Valère-Maxime et Julius Paris ramèneront à un complément du verbe subveniret (« sibi coponis insidiis circumvento ») dans la proposition subordonnée conjonctive dite complétive ;
- **ut** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée temporelle au subjonctif ;
- **qui** (en début de phrase) : pronom relatif en fonction de « relatif de liaison » pour coordonner cette phrase à la précédente : qui = **et** ei ;
- **qui** (à l'intérieur de la phrase) : pronom relatif introduisant la proposition subordonnée relative à l'indicatif ;
- **ut** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée conjonctive dite complétive au subjonctif ;
- **quod** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée causale au subjonctif ;
- quiescerent : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée temporelle ;
- visum esse orare : verbes à l'infinitif de la proposition infinitive correspondant au discours indirect libre et devenus un verbe à l'indicatif chez Valère-Maxime et Julius Paris ; cette construction complexe sera étudiée dans la troisième partie ;
- erat : verbe à l'indicatif de la proposition subordonnée relative, gardant le même statut chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- subveniret : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée conjonctive dite complétive, gardant le même statut chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- pararetur : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée causale.

### 3. La tentative avortée de sauvetage (dynamique de l'action)

**Quo** visu excitatus prosiluit et iit ad tabernam. **Cum** omnia circa eam quieta vidisset, lectum **ac** somnum repetiit. (Julius Paris)

Ces deux phrases de Julius Paris sont assez simples :

- **propositions indépendantes** à l'indicatif (1<sup>ère</sup> phrase) ;
- **proposition principale** à l'indicatif (2<sup>ème</sup> phrase) ;
- **proposition subordonnée temporelle-causale** au subjonctif, introduite par **cum** et ajoutée par Julius Paris ;
- **quo** : adjectif relatif qui n'introduit pas, ici, une proposition subordonnée relative ; c'est le relatif que l'on appelle « relatif de liaison » et qui sert à coordonner un début de phrase à la phrase précédente (quo = **et** eo) ;

- **cum** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée temporelle-causale au subjonctif ;
- **et** : conjonction de coordination coordonnant les deux propositions indépendantes ;
- **ac** : conjonction de coordination coordonnant les deux compléments d'objet direct du verbe repetiit (« lectum » et « somnum ») ;
- prosiluit / iit / repetiit : verbes à l'indicatif des propositions indépendantes et principale ;
- vidisset : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée temporelle-causale.

Quo visu excitatus prosiluit tabernamque, in qua is deversabatur, petere conatus est. Pestifero deinde fato ejus humanissimum propositum tamquam supervacuum damnavit et lectum ac somnum repetiit. (Valère-Maxime)

Ces deux phrases de Valère-Maxime présentent des variations par rapport à celles de Julius Paris :

- **proposition principale** à l'indicatif (2<sup>ème</sup> segment de la 1<sup>ère</sup> phrase : « tabernamque... conatus est ») ;
- **propositions indépendantes** à l'indicatif (1<sup>er</sup> segment de la 1<sup>ère</sup> phrase (« Quo... prosiluit ») et 2<sup>ème</sup> phrase intégrale (dont le 1<sup>er</sup> segment disparaît chez Julius Paris) ;
- **proposition subordonnée relative** à l'indicatif, introduite par **qua** et supprimée par Julius Paris ;
- **quo** : il s'agit du même adjectif relatif que chez Julius Paris, en emploi de « relatif de liaison » (quo = **et** eo) ;
- **qua** : pronom relatif introduisant la proposition subordonnée relative à l'indicatif ;
- **-que** : conjonction de coordination coordonnant la proposition indépendante à l'indicatif et la proposition principale à l'indicatif (« tabernamque » = « **et** tabernam ») ;
- **et** : conjonction de coordination coordonnant les deux propositions indépendantes à l'indicatif ;
- **ac** : conjonction de coordination coordonnant les deux compléments d'objet direct du verbe repetiit (« lectum » et « somnum ») ;
- prosiluit / conatus est / damnavit / repetiit : verbes à l'indicatif des propositions principale et indépendantes ;
- deversabatur : verbe à l'indicatif de la proposition subordonnée relative.

[eum primo perterritum somnio surrexisse] ; [dein] cum se conlegisset [id] que [visum pro nihilo habendum esse] duxisset [recubuisse] ; (Cicéron)

Cette phrase unique de Cicéron a, par la suite, été dissociée en deux phrases par Valère-Maxime et Julius Paris :

- **propositions infinitives** de discours indirect libre, devenues des propositions indépendantes et/ou principales à l'indicatif chez Valère Maxime et Julius

Paris ;

- **proposition subordonnée temporelle-causale** au subjonctif, introduite par **cum** ; cette proposition composée de deux parties correspond (avec des sens différents) à la proposition indépendante à l'indicatif « Pestifero... damnavit » chez Valère-Maxime et à la proposition subordonnée temporelle-causale « cum omnia ... vidisset » chez Julius Paris ;
- **proposition infinitive** complément d'objet direct du verbe duxisset ;
- **cum** : conjonction de subordination introduisant la proposition subordonnée temporelle-causale au subjonctif ;
- **-que** : conjonction de coordination coordonnant les deux parties de la proposition temporelle-causale au subjonctif (« **idque** » = « **et id** ») ;
- surrexisse / recubuisse : verbes à l'infinitif des propositions infinitives correspondant au discours indirect libre, devenus des verbes à l'indicatif chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- conlegisset / duxisset : verbes au subjonctif de la proposition subordonnée temporelle-causale ;
- habendum esse : verbe à l'infinitif de la proposition infinitive.

#### 4. La deuxième apparition (force rééquilibrante)

Tunc idem saucius obortus petiit **ut** saltem mortis suae ultor existeret : corpus enim suum a copone trucidatum plastro tum maxime ferri extra portam stercore adopertum. (Julius Paris)

Tunc idem ei saucius oblatus obsecravit **ut**, **quoniam** vitae suae auxilium ferre neglexisset, neci saltem ultionem non negaret : corpus enim suum a copone trucidatum tum maxime plastro ferri ad portam stercore coopertum. (Valère-Maxime)

Les deux textes de Julius Paris et Valère-Maxime sont très proches dans cette étape de la séquence narrative :

- **propositions principales** à l'indicatif ;
- **propositions subordonnées conjonctives dites complétives** au subjonctif, introduites par **ut** ;
- **proposition subordonnée causale** au subjonctif, introduite par **quoniam** ; cette proposition, présente chez Valère-Maxime, a été supprimée par Julius Paris ;
- **proposition infinitive** de discours indirect libre dépendant de « il lui dit que » (sous-entendu) ;
- **ut** : conjonction de subordination introduisant une proposition subordonnée conjonctive dite complétive au subjonctif, chez Julius Paris et Valère-Maxime ;
- **quoniam** : conjonction de subordination introduisant une proposition subordonnée causale au subjonctif ;
- petiit / obsecravit : verbes à l'indicatif des propositions principales, l'un chez Julius Paris, l'autre chez Valère-Maxime ;
- existeret / negaret : verbes au subjonctif des propositions subordonnées

conjonctives dites complétives, l'un chez Julius Paris, l'autre chez Valère-Maxime ;

- neglexisset : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée causale, chez Valère-Maxime ;
- ferri : verbe à l'infinitif de la proposition infinitive de discours indirect libre, chez Julius Paris et Valère-Maxime.

tum ei dormienti eundem illum visum esse rogare **ut**, **quoniam** sibi vivo non **subvenisset**, mortem suam ne **inultam esse pateretur** ; **se interfectum in plastrum a copone esse coniectum et supra stercus injectum** ; **petere ut** mane ad portam adesset **priusquam** plastrum ex oppido **exiret**. (Cicéron)

Le texte de Cicéron est plus complexe : il contient sept propositions, que Valère-Maxime ramène à quatre et Julius Paris à trois :

- **proposition infinitive** de discours indirect libre, devenue des propositions principales chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **proposition subordonnée conjonctive dite complétive** au subjonctif, introduite par **ut**, conservée par Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **proposition subordonnée causale** au subjonctif introduite par **quoniam**, conservée par Valère-Maxime et supprimée par Julius Paris ;
- **proposition infinitive** complément d'objet direct de pateretur, devenue complément nominal chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **propositions infinitives** de discours indirect libre dépendant de « il lui dit que » (sous-entendu) ; la première partie de ce discours indirect libre (« se interfectum...injectum ») a été conservée par Valère-Maxime et Julius Paris, pas la deuxième (« petere ») ; il s'agit ici d'un 2<sup>ème</sup> niveau de discours indirect libre (paroles du personnage) par rapport au 1<sup>er</sup> niveau de discours indirect libre (anecdote rapportée) ;
- **proposition subordonnée conjonctive dite complétive** au subjonctif, introduite par **ut**, supprimée par Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **proposition subordonnée temporelle** au subjonctif, introduite par **priusquam**, supprimée par Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **ut** : conjonction de subordination introduisant des propositions subordonnées conjonctives dite complétives au subjonctif ;
- **quoniam** : conjonction de subordination introduisant une proposition subordonnée causale au subjonctif ;
- **priusquam** : conjonction de subordination introduisant une proposition subordonnée temporelle au subjonctif ;
- **et** : conjonction de coordination coordonnant les deux propositions infinitives ;
- visum esse : verbe à l'infinitif de la proposition infinitive correspondant au discours indirect libre, devenu un verbe à l'indicatif chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- subvenisset : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée causale ;
- pateretur : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée conjonctive dite complétive ;

- inultam esse : verbe à l'infinitif de la proposition infinitive ;
- esse coniectum / injectum (esse) / petere : verbes à l'infinitif des propositions infinitives correspondant au discours indirect libre de 2<sup>ème</sup> niveau ;
- adesset : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée conjonctive dite complétive ;
- exiret : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée temporelle.

### 5. Châtiment du coupable (fin de la force rééquilibrante et état final)

Motus his juvenis protinus ad portam cucurrit et scelere deprenso coponem ad capitale supplicium duxit. (Julius Paris)

Tam constantibus familiaris precibus compulsus protinus ad portam cucurrit et plaustrum, quod in quiete demonstratum erat, comprehendit coponemque ad capitale supplicium perduxit. (Valère-Maxime)

Hoc vero eum somnio commotum mane bubulco praesto ad portam fuisse, quaesisse ex eo quid esset in plastro ; illum perterritum fugisse, mortuum erutum esse, coponem re patefacta poenas dedisse. (Cicéron)

Les trois textes peuvent être étudiés ensemble, puisque sur le niveau de phrase premier, constitué soit par des propositions indépendantes ou des principales chez Julius Paris et Valère-Maxime, soit par des propositions infinitives de discours indirect libre chez Cicéron, ne se greffent que deux propositions subordonnées au subjonctif, l'une chez Valère-Maxime, l'autre chez Cicéron :

- propositions indépendantes à l'indicatif chez Julius Paris ;
- propositions indépendante, puis principale, puis indépendante chez Valère-Maxime ;
- propositions infinitives de discours indirect libre chez Cicéron, devenues des propositions indépendantes et/ou principales chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
- proposition subordonnée relative à l'indicatif, introduite par **quod**, ajoutée par Valère-Maxime et supprimée par Julius Paris ;
- proposition subordonnée interrogative indirecte au subjonctif, introduite par **quid**, supprimée par Valère-Maxime et Julius Paris ;
- **quod** : pronom relatif introduisant la proposition subordonnée relative à l'indicatif ;
- **quid** : pronom interrogatif introduisant la proposition subordonnée interrogative indirecte au subjonctif ;
- **et** : conjonction de coordination coordonnant soit les deux propositions indépendantes chez Julius Paris, soit la proposition indépendante et la proposition principale chez Valère-Maxime ;
- **-que** : conjonction de coordination coordonnant la proposition principale et la proposition indépendante chez Valère-Maxime ;
- cucurrit / duxit / comprehendit / perduxit : verbes à l'indicatif des propositions

- indépendantes et/ou principales chez Julius Paris et Valère-Maxime ;
- demonstratum erat : verbe à l'indicatif de la proposition subordonnée relative ;
  - fuisse / quaesisse / fugisse / erutum esse / dedisse : verbes à l'infinitif des propositions infinitives correspondant au discours indirect libre, devenus des verbes à l'indicatif chez Valère-Maxime et Julius Paris ;
  - esset : verbe au subjonctif de la proposition subordonnée interrogative indirecte.

### **C. LES TRADUCTIONS...AU FIL DES ÉTAPES DE LA SÉQUENCE**

Nous voudrions dans un dernier temps reprendre le fil de la séquence narrative, en rappelant la traduction que l'on peut faire de chacun des trois textes ; il sera dès lors possible de comparer non seulement les moyens grammaticaux et la plus ou moindre grande complexité de la phrase latine, mais également les variantes que Valère-Maxime et Julius Paris introduisent dans la relation de l'anecdote à partir du texte de Cicéron.

#### **1. L'arrivée et l'installation à Mégare (état initial)**

On rapporte un deuxième songe tout à fait clair : alors que deux amis Arcadiens faisaient route ensemble et étaient arrivés à Mégare, l'un descendit chez un aubergiste, l'autre chez un hôte. **(Cicéron)**

Deux Arcadiens qui étaient amis, faisant route ensemble, arrivèrent à Mégare, desquels l'un se rendit chez un hôte, l'autre descendit dans une auberge où on loue sa chambre. **(Valère-Maxime)**

Deux Arcadiens qui étaient amis, faisant route ensemble, arrivèrent à Mégare, desquels l'un se rendit chez un hôte, l'autre descendit dans une auberge où on loue sa chambre. **(Julius Paris)**

#### **2. Le songe (force perturbatrice)**

Or, étant donné qu'après avoir dîné ils dormaient, celui qui recevait l'hospitalité, au milieu de la nuit, vit dans son sommeil l'autre le supplier de venir à son secours parce qu'un meurtre était préparé à son encontre par l'aubergiste. **(Cicéron)**

Celui qui recevait l'hospitalité vit pendant son sommeil son compagnon le prier de lui venir en aide parce qu'il était enveloppé par un guet-apens de l'aubergiste : il pouvait en effet être arraché à ce péril imminent par son arrivée rapide. **(Valère-Maxime)**

Celui qui recevait l'hospitalité vit pendant son sommeil son compagnon le

priant de lui venir en aide parce qu'il était enveloppé par un guet-apens de l'aubergiste. **(Julius Paris)**

### **3. La tentative avortée de sauvetage (dynamique de l'action)**

Tout d'abord épouvanté par le songe, il se leva ; puis, comme il avait rassemblé ses esprits et avait estimé que cette vision ne devait pas être prise au sérieux, il se recoucha. **(Cicéron)**

Ainsi, réveillé par cette apparition, il bondit de son lit et entreprit de se rendre à l'auberge dans laquelle l'autre logeait. Ensuite, par un destin funeste pour ce dernier, il rejeta comme inutile son projet si amical, et il regagna son lit et son sommeil. **(Valère-Maxime)**

Ainsi, réveillé par cette apparition, il bondit de son lit et se rendit à l'auberge. Comme il avait vu que tout était tranquille autour de celle-ci, il regagna son lit et son sommeil. **(Julius Paris)**

### **4. La deuxième apparition (force rééquilibrante)**

Alors, le même homme sembla lui demander, pendant qu'il dormait, de ne pas tolérer que sa mort fût sans vengeance, puisqu'il n'était pas venu à son secours quand il était vivant ; une fois tué, il avait été jeté par l'aubergiste dans un chariot, et du fumier avait été mis par-dessus ; il lui demandait qu'il se trouvât à la porte de la ville, le matin, avant que le chariot ne sortît de la ville. **(Cicéron)**

Alors, le même, lui étant apparu blessé, le conjura de ne pas refuser du moins de venger sa mort, puisqu'il avait négligé de porter secours à sa vie : en effet, son corps, égorgé par l'aubergiste, était transporté en chariot, précisément à ce moment, vers la porte de la ville, recouvert par du fumier. **(Valère-Maxime)**

Alors, le même, étant apparu blessé, lui demanda de se manifester du moins comme le vengeur de sa mort : en effet, son corps, égorgé par l'aubergiste, était transporté en chariot, précisément à ce moment, à l'extérieur de la porte de la ville, recouvert par du fumier. **(Julius Paris)**

### **5. Châtiment du coupable (fin de la force rééquilibrante et état final)**

Ainsi, bouleversé par ce songe, notre homme se trouva, le matin, à la rencontre du charretier, du côté de la porte de la ville, et il lui demanda ce qu'il y avait dans le chariot ; le charretier, épouvanté, s'enfuit, le mort fut découvert, et l'aubergiste, le crime étant patent, reçut son châtiment. **(Cicéron)**

Bouleversé par les prières si insistantes de son ami, il courut aussitôt vers la porte de la ville, il surprit le chariot qui lui avait été montré dans son sommeil, et il fit condamner l'aubergiste à la peine de mort. **(Valère-Maxime)**



Ému par ces paroles, le jeune homme courut immédiatement vers la porte et, le crime ayant été découvert, il fit condamner l'aubergiste à la peine de mort. (**Julius Paris**)

Somme toute, l'histoire de revenant n'a pas subi beaucoup de transformations en l'espace de cinq siècles, de Cicéron à Julius Paris. L'ami du revenant est-il allé jusqu'à l'auberge ? A-t-il fait demi-tour auparavant ? Ou n'a-t-il pas pris ce songe au sérieux et a-t-il préféré se rendormir ? La question reste posée et il est trop tard pour faire son procès de non-assistance à personne en danger ! Pour le reste, la justice a passé et l'aubergiste a été puni.

Il en reste trois relations qui montrent comment fonctionne la langue latine. Les deux premières étapes doivent avoir permis au latiniste débutant (mais également au continuant qui s'évertue encore à vouloir traduire sans construire sa phrase avant de s'acheminer vers son sens) de se familiariser avec les structures fondamentales : les types de propositions (indépendantes et principales ; subordonnées relatives, subordonnées conjonctives complétives, subordonnées conjonctives circonstancielles, subordonnées interrogatives indirectes, propositions infinitives), les modes qui les accompagnent (indicatif, subjonctif et infinitif), les pronoms relatifs et interrogatifs ou les conjonctions de coordination et de subordination incontournables (**et, -que...** ; **qui, quod...** ; **ut, cum...**). Même le discours indirect libre, question grammaticale la plus complexe dans toutes les langues, s'est invité, avec la complicité de Cicéron, et peut figurer dans la liste des points grammaticaux que nous allons approfondir – au même titre que le « relatif de liaison ».

En effet, notre méthode, qui part de trois textes latins pour mettre en place les connaissances théoriques fondamentales permettant d'envisager sans complexe la traduction de n'importe quelle page de la littérature latine, appelle une troisième partie : les textes de Cicéron, Valère-Maxime et Julius Paris fourniront la matière nécessaire pour que l'on puisse inventorier les connaissances morphologiques et syntaxiques constituant la trousse de survie du latiniste, son kit *Primum Auxilium*. Ce sera l'objet de la deuxième partie de notre approche raisonnée du fonctionnement de la langue latine.

**fin de la 1<sup>ère</sup> partie ; à suivre...**

Autres contributions TICE/Langues anciennes de l'auteur :

[http://www.eprep.org/colloques/colloque08/communications08/Voisin\\_dia\\_4.pdf](http://www.eprep.org/colloques/colloque08/communications08/Voisin_dia_4.pdf)

<http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a0811e.htm>

[http://helios.fltr.ucl.ac.be/lisebiscarat/NUNC\\_EST\\_CLICANDUM.pdf](http://helios.fltr.ucl.ac.be/lisebiscarat/NUNC_EST_CLICANDUM.pdf)